



Ce document est la trame de l'identité associative de notre club. Elle concerne l'ensemble des acteurs de notre association qui a pour objet de faire pratiquer le basket-ball.

Elle a vocation à évoluer au fil des années. Elle est applicable dès signature des documents de licence.

Elle doit être le socle commun de la pratique quotidienne au sein de notre club.

De manière générale, la vie associative nécessite des règles et le respect de celles-ci. La présente charte est destinée à les fixer, non sous la contrainte mais dans le cadre d'une discipline de vie commune.

Son application doit permettre l'harmonie nécessaire à la bonne évolution du club.

Il convient enfin de rappeler que l'ESBVA est, à l'issue de la saison 2016/2017, le 1er club de la région en termes de licenciés (503), que plus de 20 entraîneurs s'investissent au sein de la structure qui compte plus de 25 équipes et qui utilise 7 salles au sein de la commune. Et que cet ensemble est piloté par DES BENEVOLES, qui s'investissent pour que notre association permette à tous de pratiquer le basket-ball. A ce jour, l'ESBVA ne dispose d'aucun salarié, faute de moyens financiers.

En parallèle de ce document, le projet du club et le projet sportif permettent la formalisation du développement du club.

Cette charte est articulée autour de 3 valeurs qui se retrouvent dans les droits et devoirs de chaque acteur :

> Respect :

- Entre nous
- De l'autre, mais aussi des installations
- Envers les tiers et tous les acteurs de notre sport (officiels, arbitres, adversaires...)
- Je ne juge pas, je suis compréhensif
- Je respecte les règles et le fonctionnement de mon club

> Engagement :

- Je me donne à fond
- Je dis ce que je fais
- Je respecte mes engagements

> Responsabilité :

- Je fais ce que je dis
- Je prends des décisions et les assume
- Je ne cherche pas de facteurs extérieurs pour justifier d'une difficulté
- Je cherche des solutions pour résoudre mes difficultés

Le club :

- S'engage à affilier les licenciés auprès de la FFBB- le double de la licence devra être remis à chaque licencié par l'entraîneur
- Valide les demandes d'adhésion
- Fait le maximum pour à mettre à disposition de chaque équipe un entraîneur
- s'engage à former les licenciés, techniquement, tactiquement, humainement
- s'engage à inciter les entraîneurs à se former tout au long de leur carrière
- s'engage à fournir du matériel et des créneaux d'entraînement aux équipes
- s'engage à accueillir un maximum de licenciés, dans la limite des créneaux disponibles et des possibilités du club (encadrement, moyens matériels...)
- s'engage à promouvoir le lien social entre les licenciés (accueil, formation, convivialité, événements collectifs, etc...)
- Peut refuser d'accueillir un licencié pour toute raison (comportement, équipe inadaptée au niveau du joueur, non-respect des valeurs et de la charte du club, etc...)

L'entraîneur :

- Son engagement est validé par la présidence du club, sur proposition de la direction sportive
- Est un acteur du club et collabore avec les dirigeants du club de manière active
- Accepte de se conformer à la charte du club
- Est présent aux entraînements (dans la mesure du possible 10mn avant l'entraînement)
- Met tout en œuvre pour assurer personnellement leurs entraînements. Le cas échéant et de manière très exceptionnelle, en cas d'absence, il trouve une solution de remplacement, qu'il fait valider par la direction sportive
- A une attitude irréprochable et un comportement exemplaire sur et en dehors du terrain
- Prépare ses entraînements et peut demander que l'entraînement se déroule à « huis clos », sans présence autre que celles des joueurs et du staff technique.
- Sélectionne les joueurs pour les matchs en fonction de l'intérêt collectif. Il est le responsable de ses choix.
- A la responsabilité du matériel (ballons, maillots, etc...) et des installations
- Ne laisse jamais de licenciés dans une salle sans encadrement et respecte les créneaux qui lui sont attribués



- Se forme (formations FFBB, internes, conseils, tutorat...)
- Signe et respecte une convention signée avec le club
- Remplit et transmet à la direction sportive un compte rendu individuel mensuel de son activité
- Archive les doubles des feuilles de matchs et les transmet au trésorier en fin de saison
- Communique ses résultats après chaque match pour une saisie sur le site de la FFBB
- Organise une réunion en début de saison pour transmettre le projet, les objectifs et les règles de son équipe. Il peut, à chaque fois que nécessaire, réunir les joueurs ou parents.

Le joueur :

- Doit être licencié au sein du club pour s'entraîner (sauf en cas d'essai de joueur et après accord du directeur technique et sportif)
- Est à jour de sa cotisation pour participer aux entraînements et aux matchs de son équipe
- Son affiliation l'oblige à respecter la charte et les valeurs du club
- Il ne doit en aucun cas entacher à l'image du club par son comportement, en tant que joueur mais également en tant que spectateur
- Est volontaire et acteur de formation. La pratique d'un sport implique de l'action et un investissement
- Est attentif
- Est ponctuel et assidu- Préviens l'entraîneur de ses absences, le plus rapidement possible (absence programmée à l'avance mais aussi absence de dernière minute)
- Est respectueux de son environnement, des personnes et du matériel
- Utilise les installations lors des créneaux attribués à son équipe
- N'utilise pas les installations sans encadrement validé par la direction sportive du club
- S'engage à réaliser la tenue de 2 tables de marque ainsi que 3 conduites lors des déplacements. S'il n'est pas en capacité de le faire, son représentant légal se substitue à lui.

Les parents :

- Prennent les informations utiles
- Sont ponctuels
- Vérifient la présence d'un adulte responsable de l'équipe avant de laisser leur enfant à l'entraînement
- Préviennent systématiquement en cas d'absence à l'entraînement, par téléphone ou sms
- Ont un comportement exemplaire dans leurs actes et paroles : envers les arbitres, entraîneurs, adversaires, accompagnants
- Favorisent les encouragements collectifs
- Ne dénigrent pas les joueurs ou encadrants
- Favorisent un esprit d'équipe : vos enfants font un sport COLLECTIF. Il faut préférer un sport individuel si on veut voir briller individuellement son enfant
- S'impliquent dans la vie du club, de manière simple : déplacement, tenue d'une buvette, organisation, table de marque, etc...
- Acceptent le fait que tout le monde a le droit à l'erreur : joueurs, entraîneurs, arbitres, dirigeants...
- Laissent le domaine sportif aux entraîneurs et ne peuvent pénétrer dans les vestiaires, sur le terrain ou intervenir sur le banc de touche sans demande « express » de l'entraîneur
- Accompagnent et participent à la vie du club : buvette, réalisation de gâteaux, tombolas, etc...

Les parents responsables d'équipe :

- Un entraîneur peut choisir de collaborer avec un parent d'un joueur de son équipe qu'il nommera « parent-responsable de l'équipe »
- Sont en charge de la bonne gestion des maillots et licences
 - Organisent les déplacements : jour, horaires, adresse salle, nombre de voitures...
 - Assurent, en collaboration avec l'entraîneur, de la bonne organisation du match (accueil arbitres, eau, feuille de match...) et de l'après match (buvette)
 - N'interviennent pas dans le domaine sportif

Les licenciés (ou leur responsable légal) :

- Assument financièrement (et juridiquement) tout comportement qui occasionnerait des frais pour le club (fautes techniques, amendes, etc...)

Relations aux arbitres :

- Sans eux, pas de match
- Il n'a pas de parti pris, il est neutre
- Il fait du basket et arbitre par plaisir
- Il est humain, il fait des erreurs
- Il est bien souvent en formation !
- Il n'a que peu d'impact sur le résultat final, on ne perd pas ou on ne gagne pas en raison de l'arbitrage, regardons d'abord nos erreurs !

